

Mise en oeuvre par :



giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



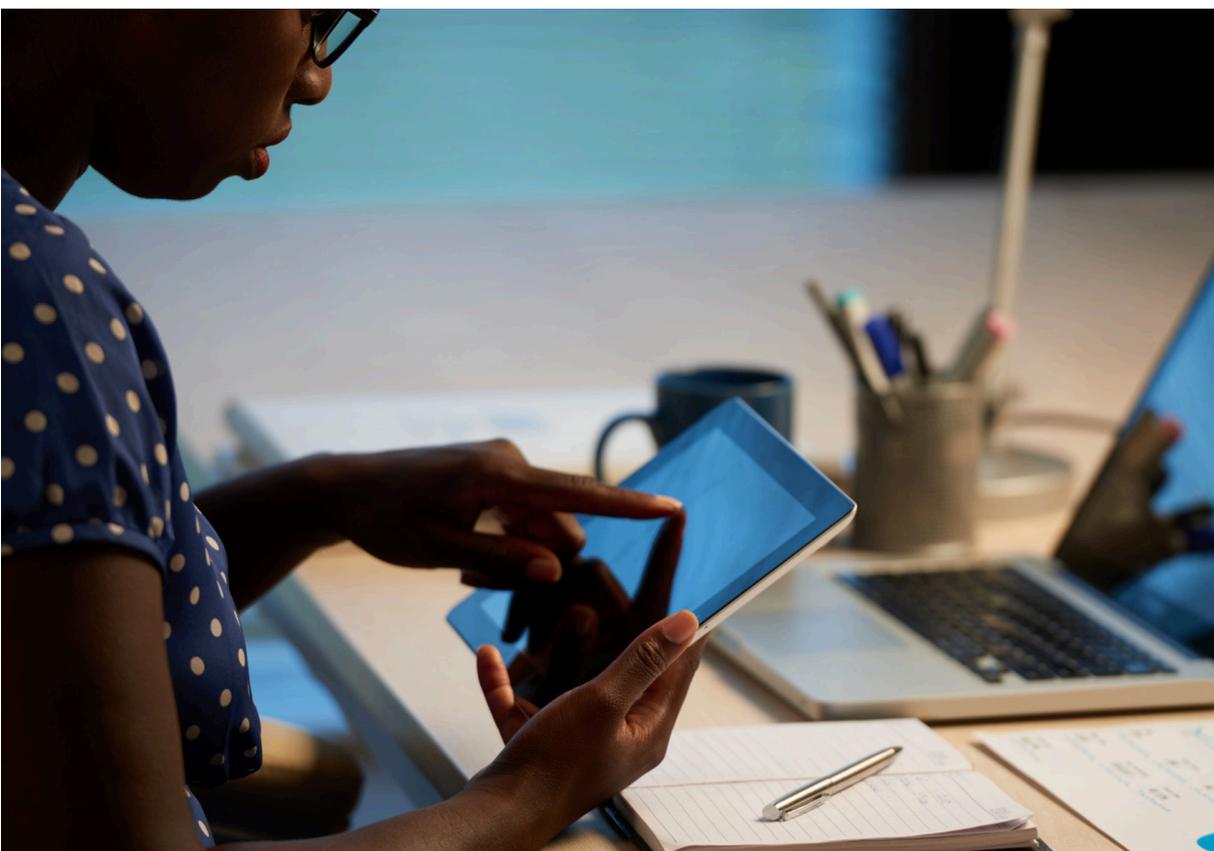
En partenariat avec :



MINISTÈRE DU NUMÉRIQUE
ET DE LA DIGITALISATION
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Transformation numérique au Bénin

*Une analyse des interactions entre les entreprises digitales
et l'administration publique*



À son titre d'entreprise fédérale, la GIZ aide le gouvernement fédéral allemand à concrétiser ses objectifs en matière de coopération internationale pour le développement durable.

Publié par :

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sièges de la société
Bonn et Eschborn, Allemagne

Bureau de la GIZ à Cotonou
08 B.P. 1132 Cotonou, Bénin

T +229 21 31 03 95 F +229 21 31 13 35
E info@giz.de
www.giz.de/benin

Désignation du programme/projet :

Les projets d'appui au Centre de Transformation Digitale du Bénin
Composante Administration Electronique

Auteurs :

Principe Fidele Douvi, GIZ
Falk Negrazus, GIZ

Organisation partenaire :

Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND)
B. P. : Ave Jean-Paul II, 444, Cotonou, Benin

Conception :

ACED & ACUMEN, Cotonou, Bénin
Crédits photos/Sources : Freepick.com/pressfoto

Matériel cartographique :

Les représentations cartographiques ne servent qu'à des fins d'information et n'ont pas valeur de reconnaissance juridique de frontières ou de régions. La GIZ n'assume aucune garantie en ce qui concerne l'actualité, l'exactitude ou l'exhaustivité du matériel cartographique mis à disposition. Toute responsabilité concernant des dommages ayant été provoqués, de façon directe ou indirecte, par leur utilisation est exclue.

Sur mandat du
Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
Dahlmannstrasse 4,
53113 Bonn
Allemagne

Impression et distribution :

Centre de Transformation Digitale Bénin

Mai 2023

Table des matières

Message clés	v
Liste des sigles et acronymes	viii
Introduction	1
Approche méthodologique	2
Exploration des relations de collaboration entre les entreprises digitales et l'administration publique au Bénin.....	2
Approfondissement de l'analyse des relations de collaboration entre les entreprises digitales et l'administration publique au Bénin.....	2
Génération et synthèse des connaissances sur les interactions entre les entreprises digitales et l'administration publique au Bénin	3
Caractéristiques des entreprises digitales collaborant ou envisageant collaborer avec l'administration publique	4
Profil des entrepreneurs digitaux	4
Profil et types d'entreprises digitales	6
Les entreprises digitales et l'administration publique	11
Expérience des entreprises digitales avec l'administration publique	11
Services rendus par les entreprises digitales à l'administration publique	12
Obstacles, besoins et contraintes des entreprises digitales ayant déjà exécuté des projets digitaux pour l'administration publique	14
Obstacles pour la croissance des entreprises digitales	14
Attentes et besoins des entreprises digitales pour renforcer leurs capacités à mieux collaborer avec le secteur public	15
Contraintes des entreprises dans les collaborations avec le secteur public.....	16
Obstacles, besoins et contraintes des entreprises digitales désirant exécuter des projets digitaux pour l'administration publique	19
Obstacles pour la croissance des entreprises digitales	19
Attentes et besoins des entreprises digitales pour renforcer leurs capacités à mieux collaborer avec le secteur public	19
Contraintes des entreprises dans les collaborations avec le secteur public.....	21
Synthèse, analyse et leviers d'actions pour renforcer la collaboration entre les entreprises digitales et l'administration publique	22
Synthèse des obstacles, attentes, besoins et contraintes des entreprises : des réalités différentes.....	22

La question de la compétition internationale : un mix d'exigence de qualité et d'absence de capacités	22
Capacité fiduciaire des entreprises digitales : un frein à la collaboration avec l'administration publique	24
Leviers d'actions pour renforcer la collaboration entre les entreprises digitales et l'administration publique.....	27
Consolider le positionnement des entreprises des catégories 1 et 2 auprès de l'administration publique.....	27
Soutenir la transition des entreprises des catégories 3 et 4 vers la collaboration avec l'administration publique.....	28
Conclusion.....	30

Message clés

1. Les entrepreneurs ayant déjà collaboré avec l'administration publique sont généralement des hommes, sont plus âgés, ont un niveau d'éducation supérieur et une expérience plus longue dans le secteur numérique.
2. Seulement 37% des entreprises digitales ont déjà fourni des services digitaux à l'administration publique, indiquant un faible taux de collaboration. Ces entreprises sont classées en quatre catégories selon leur maturité et leur relation avec l'administration publique : 1) entreprises matures ayant déjà obtenu des contrats de dématérialisation auprès de l'administration publique (7%), 2) entreprises non matures ayant déjà obtenu des contrats de dématérialisation (30%), 3) entreprises matures souhaitant travailler avec l'administration (4%), et 4) entreprises non matures souhaitant travailler avec l'administration (59%).
3. Les entreprises digitales qui collaborent avec l'administration publique offrent une gamme variée de services, qui peuvent être classés en cinq grandes catégories : la transformation digitale des secteurs de l'administration publique, le développement d'applications et de plateformes, l'infrastructure informatique, la sécurité informatique, et la prestation intellectuelle.
4. Les attentes et besoins des entreprises digitales pour renforcer leurs capacités à collaborer avec le secteur public sont variés. Les entreprises matures demandent plus de transparence dans les processus d'appels d'offres et la formation continue pour leur personnel. Les entreprises non matures, quant à elles, expriment des besoins de renforcement des capacités de leurs équipes dans divers domaines, tels que le UI/UX design, la sécurité informatique, l'administration système, etc.
5. Les entreprises ayant déjà collaboré avec le secteur public (catégories 1 et 2) rencontrent des obstacles principalement liés à l'accès aux services financiers et à la concurrence internationale. Leurs besoins se concentrent sur la mobilisation de financement, la transparence, la simplification des procédures d'accès aux marchés publics et le renforcement des compétences techniques et non techniques de leur capital humain.
6. Les entreprises souhaitant entamer une collaboration avec le secteur public (catégories 3 et 4) font face à des défis tels que le dialogue public-privé, la corruption, l'accès aux marchés et la législation du travail. Leurs besoins se situent majoritairement dans la formation et l'accompagnement de leurs équipes, la mobilisation de financement, l'acquisition de matériel et d'équipement, et l'acquisition d'expertise technique spécifique.
7. La capacité fiduciaire des entreprises digitales locales constitue un frein majeur à la collaboration avec l'administration publique. La structuration des entreprises, le manque d'expérience des entrepreneurs, la conformité avec les exigences fiscales et sociales, et les critères de sélection liés au chiffre d'affaires excluent une grande partie de ces entreprises des appels d'offres publics.
8. Pour consolider le positionnement des entreprises digitales (catégories 1 et 2) auprès de l'administration publique, il est essentiel de renforcer les compétences de leurs équipes, soutenir leur capacité fiduciaire et de gestion de projets, et favoriser leur participation aux projets de dématérialisation.
9. Pour soutenir la transition des entreprises des catégories 3 et 4 vers la collaboration

avec l'administration publique, il est important de renforcer leur accès à l'information et leur initiation à la collaboration avec l'administration publique, de renforcer leur capacité fiduciaire, et de développer les compétences de leurs équipes.

Liste des figures

Figure 1 : Démarche de conduite de l'étude.....	2
Figure 2 : Les quatre catégories d'entreprises digitales sur le continuum maturité et relation avec l'administration publique	7
Figure 3 : Capacité fiduciaire des entreprises digitales.....	26

Liste des tableaux

Tableau 1 : Résultats de l'analyse de dissimilarité entre les entrepreneurs numériques avec ou sans expérience de collaboration avec l'administration publique	5
Tableau 2 : Grille d'analyse de la maturité des entreprises digitales	6
Tableau 3 : Résultats de l'analyse de dissimilarité entre les entreprises digitales avec ou sans une expérience de collaboration avec l'administration publique	9
Tableau 4 : Fréquence de réponse des entreprises digitales aux appels d'offres du secteur public	11
Tableau 5 : Attente et besoins des entreprises ayant collaboré avec le secteur public pour le renforcement des capacités.....	16
Tableau 6 : Contraintes des entreprises digitales ayant collaboré avec le secteur public	17
Tableau 7 : Attentes et besoins des entreprises désirant collaborer avec le secteur public pour le renforcement des capacités.....	20
Tableau 8 : Contraintes des entreprises digitales désirant collaborer avec le secteur public	21
Tableau 9 : Synthèse des obstacles, attentes, besoins et contraintes des entreprises.....	23

Liste des sigles et acronymes

ADET : Agence de Développement de l'Enseignement Technique

ASIN : Agence des Systèmes d'Information et du Numérique

CTD : Centre de Transformation Digitale

MCVDD : Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable

MND : Ministère du Numérique et de la Digitalisation

RCCM : Registre du Commerce et du Crédit Mobilier

SARL : Société à Responsabilité Limitée

SAS : Société par Action Simplifiée

SIRAT : Société des Infrastructures Eoutières et de l'Aménagement du Territoire

SONEB : Société nationale des Eaux du Bénin

Introduction

Au cours de la dernière décennie, et plus particulièrement depuis 2016, la République du Bénin s'est résolument engagée dans une révolution numérique, menant à d'importantes réformes structurelles dont l'une des plus importantes est la mise en place d'une administration publique intelligente (Smart Gouv). Cette dernière réforme se concrétise à travers entre autres la dématérialisation progressive des procédures administratives, la digitalisation de l'administration publique et des services publics.

Le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne, par l'intermédiaire de la GIZ, soutient le gouvernement béninois dans la mise en œuvre d'une transformation numérique durable. Ce soutien s'opérationnalise à travers le Centre de Transformation Digitale (CTD), conçu et mis en œuvre avec le Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND). L'une des composantes du CTD « *Administration Électronique* » vise à accélérer la transformation digitale au Bénin à travers la collaboration renforcée des secteurs public et privé pour la dématérialisation des services publics et la création d'un marché promouvant des services innovants locaux pour l'administration publique.

Dans un récent rapport intitulé « *État actuel de l'écosystème digital et de la maturité de l'entrepreneuriat numérique au Bénin* », la GIZ a confirmé le contexte particulièrement favorable et les opportunités qu'offre la transformation numérique en cours de l'administration béninoise. Elle a aussi mis en évidence l'incapacité des entreprises digitales locales à saisir et valoriser pleinement les opportunités de collaboration avec l'administration publique notamment en raison de diverses contraintes et considérations propres aux marchés publics.

La présente étude approfondit les investigations préliminaires réalisées lors de l'étude susmentionnée sur la collaboration entre les

entreprises digitales et l'administration publique. Elle vise à :

- Faire une analyse des relations entre les entreprises digitales et l'administration publique
- Élaborer une base de données de tous les prestataires intervenant dans la dématérialisation des services publics et désirant intervenir dans la dématérialisation des services publics
- Procéder à une catégorisation de ces prestataires
- Analyser les attentes et besoins des prestataires et faire ressortir les points d'appui éventuels aux catégories
- Établir les besoins en renforcement de capacités pour les prestataires intéressés à accompagner la dématérialisation

A terme, l'étude vise à produire des données probantes pour améliorer les connaissances sur les interactions entre les entreprises digitales et l'administration publique du Bénin, et définir les points d'entrée pour renforcer les capacités des entreprises afin de faciliter leur contribution à la mise en œuvre de la transformation numérique du Bénin.

Approche méthodologique

L'étude a été conduite suivant une démarche de co-construction de connaissances en trois phases dont une phase d'exploration des relations de collaboration entre les entreprises digitales avec l'administration publique, une phase d'approfondissement de

l'analyse des relations entre les entreprises digitales et l'administration publique, puis une dernière phase de génération et synthèse des connaissances (Figure 1).



Figure 1 : Démarche de conduite de l'étude

Exploration des relations de collaboration entre les entreprises digitales et l'administration publique au Bénin

Au cours de l'étude sur « État actuel de l'écosystème digital et de la maturité de l'entrepreneuriat numérique au Bénin », 98 entreprises ont été interviewées. Au cours de ces entretiens, diverses données ont été collectées notamment sur les caractéristiques des entreprises digitales et de leurs porteurs, puis sur leurs réseaux relationnels dont notamment leurs interactions (existantes ou souhaitées) avec l'administration publique. Les données issues de ces entretiens avaient été très sommairement analysées au cours de l'étude susmentionnée pour mettre en évidence le niveau de collaboration et les facteurs limitants entre les entreprises digitales et l'administration publique.

Approfondissement de l'analyse des relations de collaboration entre les entreprises digitales et l'administration publique au Bénin

La phase d'approfondissement de l'analyse des relations de collaboration entre les entreprises digitales et l'administration publique inclut

dans un premier temps l'élargissement de la taille d'échantillon à une douzaine d'autres entreprises digitales. Cet élargissement permet d'améliorer la diversité des objets d'observation et éventuellement d'améliorer la teneur de l'information (la variance). Dans le cadre de cette étude, l'entreprise digitale est sous-entendue comme « *une entreprise qui offre des produits et services digitaux ou qui utilise les technologies digitales (applications web et/ou mobile, bases de données en ligne, objets connectés ou même des technologies plus simples comme le SMS, la radio, etc.) à travers une solution digitale finalisée ou en développement dans le but de satisfaire un besoin, ou offrir des biens et services* ».

Dans une seconde étape, l'approfondissement de l'analyse des relations inclut l'élargissement des dimensions d'analyses pour améliorer les connaissances sur les interactions entre les entreprises digitales et l'administration publique. Ces nouvelles dimensions incluent :

- Une analyse descriptive et comparative des profils de entreprises digitales ayant des relations existantes ou souhaitant en avoir avec l'administration publique. Cette

analyse prend en compte les paramètres suivants des entreprises digitales : le statut administratif, la capacité et la performance, le profil des porteurs des entreprises.

- Une analyse typologique des entreprises digitales basée sur leur niveau de maturité. Cette dernière mesure non seulement le niveau d'avancement des solutions numériques mais aussi la capacité organisationnelle et fiduciaire des entreprises digitales. L'analyse du niveau de maturité prend donc en compte les paramètres suivants : chiffre d'affaires, âge moyen de l'entreprise, statut juridique, taille du personnel, stade de développement, et source de financement.
- Une analyse des contraintes, difficultés et attentes des entreprises digitales dans leurs relations avec l'administration publique.
- Une analyse des besoins en renforcement de capacités au profit des entreprises digitales afin qu'elles participent au mieux à la dématérialisation et à la digitalisation de l'administration publique.

Génération et synthèse des connaissances sur les interactions entre les entreprises digitales et l'administration publique au Bénin

Les différentes analyses réalisées au cours des phases exploratoires et approfondies de cette étude ont été croisées et combinées afin de produire des connaissances sur les entreprises digitales qui collaborent ou envisagent de collaborer avec l'administration publique. Ces informations permettent d'identifier les lacunes et les besoins en renforcement de capacités pour les entreprises digitales, afin qu'elles puissent tirer parti des opportunités et contribuer à la mise en œuvre de la transformation numérique de l'administration publique.

L'ensemble de ces connaissances a été soumis à une triangulation et à un examen par divers acteurs clés de l'écosystème digital afin de garantir la pertinence et la précision des analyses et in fine la fiabilité des conclusions et recommandations. Cette démarche vise également à assurer l'alignement de ces conclusions et recommandations avec les initiatives actuelles et futures liées à la mise en œuvre d'une administration publique intelligente au Bénin.

Caractéristiques des entreprises digitales collaborant ou envisageant collaborer avec l'administration publique

Profil des entrepreneurs digitaux

Plusieurs entrepreneurs digitaux interviewés lors de cette étude ont déjà collaboré ou ambitionnent de collaborer avec l'administration publique dans la mise en œuvre de la transformation numérique en cours. Les caractéristiques des entrepreneurs digitaux sont détaillées dans le rapport sur « *État actuel de l'écosystème digital et de la maturité de l'entrepreneuriat numérique au Bénin* » (ACED & ACUMEN 2023).

Pour les entreprises digitales ayant déjà eu une expérience de collaboration avec l'administration publique, les entrepreneurs digitaux à la tête de ses entreprises sont généralement des hommes (89%) âgés majoritairement de 26 à 45 ans, avec un niveau académique très élevé (83% ont au moins le niveau Master), le plus souvent dans les sciences informatiques (72%) et accessoirement dans les sciences économiques et de gestion (22%). Ils ont en moyenne 10 ans d'années d'expérience dans le secteur du numérique, et près de la moitié des entrepreneurs de ce groupe ont entre 10 et 35 années d'expérience dans le numérique.

Dans le cas des entreprises digitales n'ayant pas encore établi de collaboration avec l'administration publique, les entrepreneurs sont majoritairement des hommes (85%), souvent âgés de 26 à 35 ans. Ils disposent généralement d'un niveau académique élevé, puisque 51% d'entre eux détiennent au moins un diplôme de niveau Master. Leurs domaines de formation se concentrent principalement sur les sciences informatiques (47%), les sciences économiques et de gestion (23%), et les sciences agronomiques (15%). En moyenne, ces entrepreneurs possèdent 6,5 années d'expérience dans le secteur numérique, et seulement 27% d'entre eux cumulent plus de 10 ans d'expérience dans ce domaine.

L'analyse du profil des entrepreneurs numériques indique qu'indépendamment de leur expérience ou non avec l'administration publique, les entrepreneurs numériques sont quasi-exclusivement des hommes, et principalement issus des domaines des sciences informatiques et des sciences économiques et de gestion.

L'analyse de la dissimilarité entre les deux groupes d'entreprises relève des évidences clés (Tableau 1).

Tableau 1. Résultats de l'analyse de dissimilarité entre les entrepreneurs numériques avec ou sans expérience de collaboration avec l'administration publique (Voir page suivante).

Tableau 1 : Résultats de l'analyse de dissimilarité entre les entrepreneurs numériques avec ou sans expérience de collaboration avec l'administration publique

Dimensions	Entreprises digitales		Évidences clés
	Avec collaboration	Sans collaboration	
Tranche d'âge	26 à 45 ans	26 à 35 ans	Les entrepreneurs ayant collaboré avec l'administration publique sont, en moyenne, légèrement plus âgés et, potentiellement, plus expérimentés.
Niveau académique (au moins le niveau Master)	83%	51%	Les entrepreneurs ayant collaboré avec l'administration publique ont globalement un niveau d'éducation supérieur que les autres, et sont donc potentiellement dotés de compétences et de connaissances plus approfondies dans leur domaine.
Domaines de formation	Sciences informatiques (72%) Sciences économiques et de gestion (22%)	Sciences informatiques (47%) Sciences économiques et de gestion (23%) Sciences agronomiques (15%)	Les entrepreneurs ayant collaboré avec l'administration publique sont très majoritairement issus des sciences informatiques, économiques et de gestion, et donc sont potentiellement plus spécialisés que les autres.
Expérience moyenne dans le secteur numérique	10 ans avec près de la moitié ayant plus de 10 ans d'expérience	6,5 ans avec 27% ayant plus de 10 ans d'expérience	Les entrepreneurs ayant collaboré avec l'administration publique ont en moyenne une expérience plus longue dans le secteur numérique, et donc potentiellement plus aptes à gérer les défis et les opportunités liés au secteur numérique, grâce à leur expérience plus étendue.

Profil et types d'entreprises digitales

Au total quarante vingt dix-huit (98) entreprises digitales actives dans l'écosystème digital et de l'entrepreneuriat numérique au Bénin ont été sondées au cours de cette étude (y compris la phase précédente). Les caractéristiques générales des entreprises digitales sont détaillées dans le rapport sur « *État actuel de l'écosystème digital et de la maturité de l'entrepreneuriat numérique au Bénin* » (ACED & ACUMEN 2023).

Sur cet effectif de 98 entreprises digitales seulement trente-six (36) d'entre elles — soit environ 01 entreprise sur 03— ont au moins une expérience de collaboration (sous forme de prestation) avec l'administration publique. Ainsi donc la grande majorité des entreprises digitales — soit environ 02 entreprises digitales sur 03 — n'ont jamais fourni de prestation

à l'administration publique, quoique toutes souhaitant le faire. Ce taux relativement faible d'entreprises digitales ayant une expérience de collaboration avec l'administration publique mérite une analyse plus approfondie.

Dans la suite des analyses, les entreprises digitales ont été subdivisées dans un premier temps en deux grands groupes : le groupe des entreprises qui ont déjà collaboré avec l'administration publique sur au moins un projet digital et le groupe des entreprises qui n'ont pas encore eu cette collaboration mais souhaitent l'avoir. Les deux groupes ont été ensuite analysés suivant les critères de maturité dont : le chiffre d'affaires, le statut juridique, le régime fiscal, la durée d'existence légale, la taille du personnel, le stade de développement des solutions, la présence internationale, la capacité organisationnelle et fiduciaire (Tableau 2).

Tableau 2 : Grille d'analyse de la maturité des entreprises digitales

	Non mature	Mature
Chiffre d'affaires (FCFA)	<50 millions	>50 millions
Age moyen	1-5 ans	>5 ans
Forme juridique dominant	Élémentaire (ETS, ST) – Non enregistré	Avancé (SARL, SAS)
Régime fiscal	Forfaitaire ou non déclaré	Réel
Taille du personnel	1-11 pers	>11pers
Stade de développement	Création – Amorçage – Montée	Montée – Expansion
Source de financement	Fonds propres	Fonds propres – Investissement
Capacité organisationnelle et fiduciaire	Faible – Moyenne	Bonne – Très bonne
Présence internationale	Faible – Moyenne	Bonne – Très bonne- Excellente

Sur la base des deux composantes d'analyse (niveau de relation avec l'administration publique et niveau de maturité), les entreprises digitales peuvent donc être regroupées en quatre catégories suivant un continuum (Figure 2) : les entreprises non matures désirant exécuter des projets digitaux pour l'administration publique (catégorie 4), les entreprises digitales matures désirant exécuter des projets digitaux pour

l'administration publique (catégorie 3), les entreprises digitales non matures ayant déjà obtenu des marchés de dématérialisation auprès de l'administration publique (catégorie 2), et les entreprises digitales matures ayant déjà obtenu des marchés de dématérialisation auprès de l'administration publique (catégorie 1).

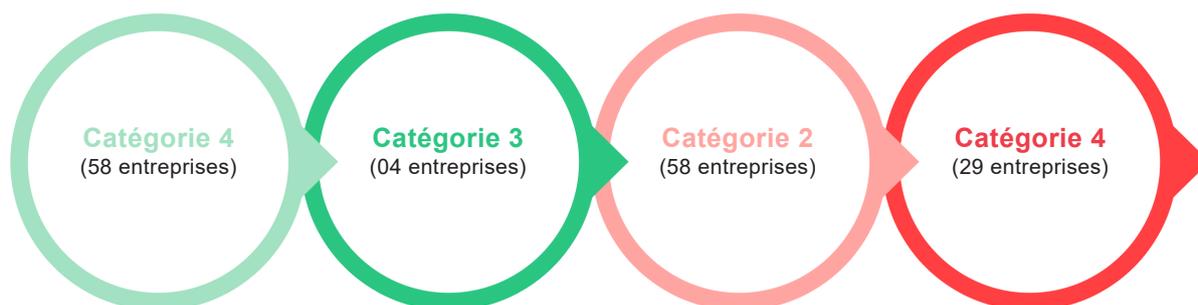


Figure 2 : Les quatre catégories d'entreprises digitales sur le continuum maturité et relation avec l'administration publique

Les entreprises de la catégorie 1, ont une durée moyenne d'existence légale de 8,5 années. Toutes les entreprises de ce groupe possèdent une forme juridique avancée (Société à responsabilité limitée ou Société par Action Simplifiée). Elles sont toutes formellement enregistrées au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), identifiées par les services fiscaux et de sécurité sociale ainsi que par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin. Elles sont également toutes inscrites au régime réel pour les déclarations fiscales. Ces entreprises sont toutes établies à Cotonou et sont également présentes dans d'autres pays en dehors du Bénin. Elles affichent toutes un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions de francs CFA. Sur le plan organisationnel et fiduciaire, elles ont une très bonne capacité disposant toutes de plans stratégiques, de plans marketing, de manuels de procédure, d'un système comptable conforme aux normes, et ont la culture de certification de leurs états financiers. Les solutions numériques qu'elles proposent sont en phase d'expansion. Les entreprises de ces

groupes sont financées très majoritairement sur fonds propres, et accessoirement par des banques et réseaux d'investissement.

Les entreprises de la catégorie 2, ont une durée moyenne d'existence légale de six (6) années. Une grande majorité de ces entreprises (76%), soit plus de trois entreprises sur cinq, possède une forme juridique avancée (Société à responsabilité limitée ou Société par Action Simplifiée), les autres ayant une forme juridique élémentaire. Elles sont formellement enregistrées au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM). Un peu plus de la moitié (56%) de ces entreprises, sont inscrites au régime réel pour les déclarations fiscales, tandis que le reste des entreprises est soit au régime forfaitaire (35%), soit ne sont pas déclarés aux impôts. Ces entreprises sont presque exclusivement (93%) établies dans le sud du Bénin notamment à Cotonou et Calavi. La grande majorité de ces entreprises (66%) sont également présentes dans d'autres pays en dehors du Bénin. La majorité (69%) de ces entreprises affiche un chiffre d'affaires annuel

inférieur à 20 millions, mais la majorité ayant au moins 10 millions de chiffres d'affaires. Sur le plan organisationnel et fiduciaire, ces entreprises affichent une bonne capacité disposant de plans stratégiques (69%), de plans marketing (59%), d'un système comptable conforme aux normes (83%) et ont la culture de certification de leurs états financiers (72%). Elles sont cependant peu nombreuses à disposer de manuels de procédures (35%). Les solutions numériques qu'elles proposent sont à différentes phases de développement allant de l'amorçage à l'expansion. Les entreprises de ces groupes sont financées très majoritairement sur fonds propres. Certaines de ces entreprises recourent aux financements des banques et autres réseaux d'investissement.

Les entreprises de la catégorie 3, la moyenne d'âge pour la durée d'existence légale est de 5,75 années. La moitié d'entre elles a une forme juridique élémentaire (i.e. établissement, statut d'entrepreneur, etc.), et l'autre moitié une forme juridique avancée. Elles sont toutes formellement enregistrées au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), et presque toutes (75%) sont inscrites au régime fiscal réel. Ces entreprises sont en grande majorité (75%) établies dans le sud du Bénin à Cotonou, et mènent également leurs activités en dehors du Bénin. Dans leur grande majorité, ces entreprises ont un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions. Sur le plan organisationnel et fiduciaire, ces entreprises affichent une bonne capacité disposant toutes de plans stratégiques et d'un système comptable conforme aux normes, et en grande majorité de plans marketing (75%). Cependant seulement la moitié de ces entreprises disposent de manuels de procédure, et font certifier leurs états financiers. Les solutions numériques qu'elles proposent sont en phase d'expansion. Les entreprises de ces groupes sont financées exclusivement sur fonds propres.

Pour les entreprises de la catégorie 4, la moyenne d'âge pour la durée d'existence légale est de 5 années. La moitié (50%) de ces entreprises ont une forme juridique avancée tandis que l'autre moitié présente des formes juridiques élémentaires ou ne sont même pas formellement enregistrées. La grande majorité (74%) de ces entreprises sont inscrites au régime fiscal forfaitaire ou sont non déclarées aux impôts. Ces entreprises sont majoritairement (66%) établies dans le sud du Bénin, et seules 28% d'entre elles ont des activités en dehors du Bénin. La majorité de ces entreprises ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 10 millions, et environ le tiers (31%) ont un chiffre d'affaires de moins de 02 millions. Sur le plan organisationnel et fiduciaire, ces entreprises affichent une capacité moyenne disposant de plans stratégiques (74%), de plans marketing (81%), et d'un système comptable conforme aux normes (50%). Cependant seulement 26% de ces entreprises disposent de manuel de procédure, et seulement 22% d'entre elles font certifier leurs états financiers. Les solutions numériques qu'elles proposent sont à différentes phases de développement allant du prototypage à l'expansion. Les entreprises de ces groupes sont financées exclusivement sur fonds propres.

L'analyse de la dissimilarité entre les quatre groupes d'entreprises relèvent des évidences clés (Tableau 3) :

Tableau 3 : Résultats de l'analyse de dissimilarité entre les entreprises digitales avec ou sans une expérience de collaboration avec l'administration publique

Dimensions	Entreprises digitales				Évidences clés
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	
Durée d'existence légale	8,5 ans	6 ans	5,75 ans	5 ans	Les entreprises matures ont une durée d'existence légale plus longue, ce qui peut indiquer une plus grande stabilité et expérience. Cela peut également impliquer une meilleure réputation et susciter une plus grande confiance de la part de l'administration publique.
Forme juridique	100% Avancée (SARL, SAS)	Majoritairement avancée	Avancée (50%), Élémentaire (50%)	Avancée (50%), Élémentaire (50%)	Les entreprises ayant collaboré avec l'administration publique ont tendance à avoir des formes juridiques plus avancées, et sont donc mieux structurées et mieux préparées à relever les défis liés à la collaboration avec les institutions publiques.
Régime fiscale	Réel (100%)	Réel (56%)	Réel (75%)	Forfaitaire ou non déclaré (74%)	Les entreprises ayant collaboré avec l'administration publique sont généralement plus inscrites au régime réel pour les déclarations fiscales, ce qui peut indiquer une maturité fiscale et une meilleure conformité au système fiscal.
Présence internationale	Excellente (100%)	Bonne (66%)	Très bonne (75%)	Faible (28%)	Les entreprises ayant collaboré avec l'administration publique ont une présence internationale plus marquée que celles qui n'ont pas encore collaboré. Cela peut suggérer que ces entreprises sont plus ambitieuses et compétitives, ce qui peut les rendre plus attrayantes pour l'administration publique.

Chiffre d'affaires	> 100 millions FCFA	10-20 millions FCFA	> 50 millions FCFA	< 10 millions FCFA	Les entreprises ayant collaboré avec l'administration publique ont généralement un chiffre d'affaires annuel plus élevé que celles qui n'ont pas encore collaboré. Cela peut indiquer que ces entreprises sont plus grandes et plus solides financièrement, ce qui peut faciliter la collaboration avec l'administration publique.
Capacité organisationnelle et fiduciaire	Très bonne	Bonne	Bonne	Moyenne	Les entreprises ayant collaboré avec l'administration publique sont généralement mieux organisées sur le plan organisationnel et fiduciaire. Cela peut suggérer que ces entreprises sont plus rigoureuses dans la gestion de leurs opérations et plus soucieuses de la transparence financière, des facteurs qui peuvent être appréciés par l'administration publique lors de la sélection de partenaires.
Phases de développement de la solution	Expansion	Amorçage à expansion	Expansion	Prototypage à expansion	Les entreprises ayant des solutions numériques en phase d'expansion sont plus susceptibles d'établir des relations avec l'administration publique.
Source de financement	Fonds propres, banques, réseaux d'investissement	Majoritairement fonds propres	Fonds propres	Fonds propres	Les entreprises ayant accès à des financements bancaires et des réseaux d'investissement ont généralement une meilleure capacité à financer leur croissance et leurs projets. Cela peut indiquer une plus grande confiance de la part des investisseurs et une meilleure capacité à gérer les risques financiers.

Les entreprises digitales et l'administration publique

Expérience des entreprises digitales avec l'administration publique

Les entreprises ayant déjà collaboré avec le secteur public ont répondu à un plus grand nombre d'avis d'appels d'offres que celles qui n'ont pas encore collaboré avec le secteur public (tableau 4). En effet, on remarque que le pourcentage d'entreprises n'ayant répondu à aucun avis d'appels d'offres du secteur public

au cours des deux dernières années est plus élevé parmi les entreprises qui n'ont pas encore collaboré avec le secteur public (80% contre 42%). Cette différence pourrait être due au fait que les entreprises ayant déjà travaillé avec le secteur public ont des connaissances plus approfondies sur les opportunités d'affaires offertes par le secteur public et ont établi des relations avec les organismes publics, ce qui facilite leur participation aux appels d'offres.

Tableau 4 : Fréquence de réponse des entreprises digitales aux appels d'offres du secteur public

Nombre d'avis d'appels d'offres du secteur public auquel les entreprises ayant déjà collaboré avec l'administration publique ont répondu au cours des deux dernières années	Nombre d'entreprises	Nombre d'avis d'appels d'offres du secteur public auquel les entreprises qui ne collaborent pas encore avec l'administration publique ont répondu au cours des deux dernières années	Nombre d'entreprises
0	8	0	42
1 à 5	16	1 à 2	5
6 à 10	7	5 à 8	3
17	1	15	2
30	1	Plus de 15	0
50	1		
65	1		

Il est important que les entreprises locales renforcent leur accès à l'information et participent aux avis d'appel à concurrence lorsqu'elles sont éligibles. Ce manque d'information et la méconnaissance du fonctionnement de l'administration publique ont fait prospérer une perception que les procédures de passation de marchés publics ne sont pas transparentes et que sans « avoir de relations » il est inutile de candidater. Les institutions gouvernementales rencontrées ont

souligné qu'il s'agit d'une perception erronée et caricaturale des procédures de passation de marchés. Cette perception a été discutée au cours des dialogues organisés avec les entrepreneurs digitaux qui ont montré qu'il s'agit d'une réalité bien partagée au sein des entreprises digitales locales. Cela montre un besoin de sensibilisation des entrepreneurs et de renforcement de la transparence. Il est à noter que des efforts de transparence ont été faits durant les dernières années avec

notamment :

- Une plateforme nationale « *Portail des Marchés Publics du Bénin* »¹ qui se présente comme un référentiel de tous les appels à prestation de l'État, offrant la transparence sur les délibérations et les choix. Cette plateforme qui se veut très complète apporte une source d'information cruciale pour la compréhension et la transparence des procédures.
- Une plateforme d'accès aux services publics² qui permet un accès simplifié et digitalisé à plusieurs centaines de services publics (560 procédures, 132 documents) allant de l'extrait du Registre du Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) à celui du casier judiciaire (Extrait B3). Avec une liste de services toujours en croissance, c'est une plateforme qui vient partiellement soulager les entreprises dans le stress de rassembler toutes les pièces administratives constitutives des dossiers d'appels d'offres, même si elle n'épargne pas encore certains déplacements souvent infructueux auprès des différents guichets physiques.
- Un projet de développement de la plateforme e-Procurement pour digitaliser les processus de soumission et d'attribution des marchés publics. Il s'agit d'un projet du PAG 2 qui fait suite à la révision des textes qui encadrent la passation des marchés. L'objectif est « d'utiliser le numérique pour simplifier et renforcer l'efficacité et la transparence des marchés publics » qui au-delà de l'évolution technologique va « générer d'importants gains et progrès tant pour les soumissionnaires que pour les autorités contractantes ».

Par ailleurs, le nombre d'entreprises soumettant des propositions pour un plus grand nombre d'avis d'appels d'offres reste relativement faible même parmi les entreprises ayant déjà

collaboré avec le secteur public. En effet, on constate que la majorité des entreprises ayant déjà travaillé avec le secteur public ont soumis des propositions pour un maximum de 5 avis d'appels d'offres (65% des entreprises). Cela pourrait suggérer que certaines opportunités d'affaires offertes par le secteur public ne sont pas accessibles à la plupart des entreprises digitales, soit en raison d'un manque d'information sur les appels d'offres, soit en raison de critères de qualification restrictifs.

En résumé, les entreprises ayant déjà travaillé avec le secteur public ont un avantage compétitif en termes de connaissance des opportunités d'affaires offertes par le secteur public et de relations avec les organismes publics. Cependant, même parmi ces entreprises, le nombre d'entreprises soumettant des propositions pour un plus grand nombre d'avis d'appels d'offres reste relativement faible. Les entreprises qui n'ont pas encore travaillé avec le secteur public semblent être moins proactives dans leur recherche d'opportunités d'affaires auprès de l'administration publique, bien qu'elles puissent potentiellement bénéficier des avantages liés à la collaboration avec le secteur public.

Services rendus par les entreprises digitales à l'administration publique

Les entreprises digitales qui ont déjà collaboré avec l'administration publique offrent une gamme de services variés. Ces services peuvent être classés en cinq grandes catégories en fonction de leur nature et de leur domaine d'application.

- Transformation digitale des secteurs de l'administration publique : ce domaine regroupe la transformation digitale de plusieurs secteurs de l'administration publique tels que les régies financières, le trésor, le budget, l'emploi, la fiscalité, etc.

1. www.marches-publics.bj

2. www.service-public.bj

- Développement d'applications et de plateformes : ce domaine comprend le développement de plateformes et d'applications diverses pour différentes utilisations (gestion du transport, gestion électronique des documents, gestion des investissements, conseil agricole, etc.).
- Infrastructure informatique : ce domaine comprend la maintenance informatique, la mise en place d'équipements réseaux, l'interconnexion fibre, la refonte des infrastructures.
- Sécurité informatique : il s'agit de la fourniture de licences et de solutions de sécurité antivirale.
- Prestation intellectuelle : ce domaine comprend la prestation de missions d'audit et de suivi (contrôle/qualité) de la refonte de système d'information et la réalisation d'études de faisabilité pour le développement de plateforme informatisée

Les structures étatiques auxquelles les entreprises digitales rendent des services comprennent principalement les ministères et agences gouvernementales ainsi que les entreprises publiques. Parmi ces structures, on retrouve le Ministère du Numérique et de la Digitalisation, le Ministère de la Santé, le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET), la Société nationale des eaux du Bénin (SONEB), la Société des Infrastructures routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT), et la Présidence de la République du Bénin. En somme, les entreprises digitales sont présentes dans différentes branches du secteur public béninois en offrant des services variés et en contribuant à la modernisation des ministères et agences gouvernementales, ainsi que des entreprises publiques.

Obstacles, besoins et contraintes des entreprises digitales ayant déjà exécuté des projets digitaux pour l'administration publique

Obstacles pour la croissance des entreprises digitales

Les entreprises de la catégorie 1, qui sont des entreprises digitales matures ayant déjà obtenu des marchés de dématérialisation auprès de l'administration publique, ont identifié plusieurs obstacles majeurs. Tout d'abord, le règlement des litiges commerciaux est considéré comme un obstacle majeur par toutes les entreprises de cette catégorie. Cela peut être un frein important pour l'entreprise car cela peut entraîner des coûts élevés en temps et en argent pour résoudre les conflits. De plus, l'accès aux services financiers alternatifs est également considéré comme un obstacle majeur par la plupart des entreprises de cette catégorie, ce qui peut être un obstacle important pour la croissance de l'entreprise.

En ce qui concerne les obstacles mineurs, la plupart des entreprises de cette catégorie considèrent la formation et la qualification du personnel à l'embauche comme un obstacle mineur. Cela peut suggérer que ces entreprises ont accès à des travailleurs qualifiés ou qu'elles ont des processus efficaces de formation et de qualification de leur personnel. De plus, l'accès à internet haut débit est également considéré comme un obstacle mineur par la plupart des entreprises de cette catégorie, ce qui peut suggérer que la plupart des entreprises ont un accès suffisant à internet.

Les entreprises de la catégorie 2, qui sont des entreprises digitales non matures ayant déjà obtenu des marchés de dématérialisation auprès de l'administration publique, ont identifié plusieurs obstacles majeurs. Tout d'abord, l'accès aux services financiers alternatifs est considéré comme un obstacle majeur par la plupart des entreprises de cette catégorie, ce qui peut être un obstacle important pour la croissance de l'entreprise. De plus, les obstacles majeurs incluent le

règlement des litiges commerciaux et l'accès aux marchés, qui peuvent également entraîner des coûts élevés pour l'entreprise et entraver sa croissance.

En ce qui concerne les obstacles mineurs, la plupart des entreprises de cette catégorie considèrent que la corruption n'est pas un obstacle, ce qui peut suggérer que les entreprises ont une bonne perception de l'environnement des affaires et de la collaboration avec le secteur public. De plus, la plupart des entreprises de cette catégorie considèrent que l'accès à l'électricité et la législation du travail ne sont pas des obstacles importants, ce qui peut suggérer que ces entreprises ont un accès stable à l'énergie électrique et trouvent les règles de gestion des ressources humaines adéquates.

Dans l'ensemble, on peut noter que l'accès aux services financiers alternatifs est considéré comme un obstacle majeur par les deux catégories d'entreprises. De plus, le règlement des litiges commerciaux est également considéré comme un obstacle majeur par les deux catégories d'entreprises. Cependant, les entreprises de la catégorie 1 sont confrontées à des obstacles majeurs différents, tels que l'accès aux services financiers alternatifs, tandis que les entreprises de la catégorie 2 sont confrontées à des obstacles tels que l'accès aux marchés.

En ce qui concerne les obstacles spécifiques liés à l'accès aux services financiers alternatifs, les entreprises de la catégorie 1 mentionnent souvent la difficulté d'obtenir des prêts, l'insuffisance de financement et le coût élevé des prêts. Les entreprises de la catégorie 2, quant à elles, font souvent référence à des problèmes liés à la facturation et aux paiements, ainsi qu'à l'obtention de financement pour l'expansion internationale.

Attentes et besoins des entreprises digitales pour renforcer leurs capacités à mieux collaborer avec le secteur public

Dans la catégorie 1, comprenant les entreprises digitales matures ayant déjà obtenu des marchés de dématérialisation auprès de l'administration publique (au moins 3 marchés), les attentes sont axées sur la formation continue et l'accompagnement du personnel pour maintenir les compétences nécessaires pour répondre aux appels d'offres et développer de nouvelles solutions digitales. Les entreprises demandent également plus de transparence dans les processus d'appels d'offres pour garantir l'équité et la compétitivité. Enfin, l'organisation de séances de travail entre les deux secteurs (public et privé) est souhaitée pour permettre une meilleure compréhension mutuelle.

Dans la catégorie 2, comprenant les entreprises digitales non matures ayant déjà obtenu des marchés de dématérialisation auprès de l'administration publique (au plus 2 marchés), les besoins sont centrés sur le renforcement des capacités de leurs équipes. Les besoins de formation sont exprimés en UI/UX design, en sécurité informatique, en administration système, en data science et machine learning, en expression anglaise, en stratégie digitale, en levée de fonds, en marketing, en logistique, en recherche de financement, en développement de solutions et en codage. Les entreprises ont également besoin de développer des compétences en gestion de projets et mettre en place des procédures de management et de mobilisation de financements pour soutenir leur croissance et leur développement.

Sur les défis de recrutement au plan national, les entreprises des catégories 1 et 2, ayant déjà des relations d'affaires avec l'administration publique, ont des difficultés à recruter principalement des développeurs seniors, des ingénieurs réseau télécom, des ingénieurs d'affaires, des architectes de solutions et des gestionnaires de projets. Ces défis en

matière de recrutement pourraient avoir des implications significatives sur la croissance et le succès de ces entreprises, ainsi que sur leurs relations d'affaires existantes ou souhaitées avec le secteur public. Cette situation peut entraîner des retards dans la réalisation des projets, des coûts supplémentaires liés à la recherche et à la formation de ces professionnels, ainsi qu'une diminution de la compétitivité des entreprises sur le marché national et international.

Ces difficultés d'accès à des profils qualifiés pourraient également affecter les relations d'affaires entre les entreprises et l'administration publique. En effet, l'incapacité de pourvoir ces postes clés peut limiter la capacité des entreprises à répondre aux exigences des marchés publics, à innover et à fournir des solutions de dématérialisation efficaces et sécurisées. À long terme, cela pourrait compromettre la capacité du secteur public à bénéficier pleinement des avantages de la dématérialisation, tels que l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, la réduction des coûts et la modernisation des services.

Tableau 5 : Attente et besoins des entreprises ayant collaboré avec le secteur public pour le renforcement des capacités

Domaine d'attente et de besoin	Description	Nombre d'entreprises ayant exprimé ces besoins	
		Catégorie 1	Catégorie 2
Formation et accompagnement	Formation et accompagnement pour améliorer les compétences du personnel et les performances de l'entreprise dans différents domaines	3	14
Matériels et équipements	Besoin de matériels informatiques, de connexions internet haut débit, de logiciels spécifiques, etc.	0	1
Transparence et simplification	Besoin de transparence dans les procédures d'appels d'offres et simplification des procédures d'accès aux marchés publics	2	2
Expertises techniques spécifiques	Besoin d'expertise technique dans des domaines spécifiques tels que la modélisation 3D, la blockchain, la sécurité informatique, la conception d'applications, etc.	1	2
Mobilisation de financements	Financements divers y compris la levée de fonds	2	7
Gestion de projets	Besoin d'améliorer leurs compétences en gestion de projets informatiques	1	4

Contraintes des entreprises dans les collaborations avec le secteur public

Les entreprises digitales font face à différents types de contraintes qui entravent leur croissance et leur développement. Les contraintes administratives incluent des formalités longues et coûteuses, des procédures de passation qui prennent du temps, ainsi que des difficultés d'accès à l'information. Les contraintes financières font surtout référence au manque de capital et de moyens financiers pour répondre aux

exigences de certains marchés publics. Les contraintes de confiance et de probité incluent la faible fiabilité du système de plaintes et de recours, les intimidations, ainsi que la probité des acteurs. Enfin, les contraintes liées à la collaboration incluent la compétition internationale, les réserves des acteurs du secteur public à collaborer avec les entreprises locales, ainsi que les difficultés de formulation des offres de partenariat. Ces contraintes sont différemment ressenties par les différentes catégories d'entreprises (tableau 6).

Tableau 6 : Contraintes des entreprises digitales ayant collaboré avec le secteur public

Occurrence des contraintes par catégorie d'entreprises		
Type de contraintes	Catégorie 1	Catégorie 2
Contraintes administratives	4	13
Contraintes financières	1	5
Confiance et probité	0	9
Collaboration	1	13

Les entreprises de la catégorie 1 ont mentionné plusieurs contraintes liées aux collaborations avec le secteur public, notamment les contraintes administratives. La lenteur dans la prise de décision et les formalités administratives ont été mentionnées par plusieurs entreprises, ce qui peut retarder les projets et les paiements, et augmenter les coûts administratifs pour les entreprises. Le délai de contractualisation et les procédures de passation qui prennent du temps peuvent également prolonger les délais d'exécution des projets, augmenter les coûts administratifs et entraver la compétitivité des entreprises locales. Le partage d'informations fiables avec les entreprises est également une contrainte, ce qui peut rendre difficile pour les entreprises de planifier efficacement et de répondre aux appels d'offres.

La compétition internationale a été mentionnée comme une contrainte majeure pour les entreprises locales qui souhaitent accéder aux marchés publics. Cette contrainte peut rendre difficile pour les entreprises locales de rivaliser avec les entreprises étrangères qui ont une meilleure expérience et des capacités financières plus élevées. En outre, les acteurs gouvernementaux ont souligné que certains avis d'appels d'offres sont ouverts à l'international par manque d'expertise locale, ce qui peut aggraver cette contrainte pour les entreprises nationales. La compétition internationale peut

donc représenter un véritable défi pour les entreprises locales, qui doivent faire face à des barrières supplémentaires pour accéder aux marchés publics.

Pour la catégorie 2, les entreprises ont mentionné plusieurs contraintes qui affectent leur collaboration avec le secteur public. Les contraintes financières, telles que le manque d'accompagnement financier et de capital, peuvent entraver leur capacité à réaliser des projets. En outre, la procédure d'appel d'offres avec des seuils parfois élevés, peut limiter leurs chances de remporter des contrats, en particulier en raison de la forte concurrence sur les prix et de la transparence.

Les entreprises ont également fait état de difficultés administratives, telles que la lourdeur administrative, la difficulté d'accès à l'information et le manque de définition claire du cahier des charges qui peuvent retarder les processus décisionnels. En ce qui concerne la confiance et la probité, les entreprises ont signalé des problèmes tels que la réticence de certains acteurs gouvernementaux du secteur public à collaborer avec le secteur privé et la faible transparence au cours des processus d'appels d'offres. Bien que ces contraintes soient difficiles à surmonter, il est important de travailler à établir des relations de confiance mutuelle entre les acteurs publics et privés pour une collaboration efficace et durable.

La probité et la confiance dans les collaborations ont été mentionnées comme une contrainte par les entreprises. Certaines entreprises estiment que les appels d'offres ne sont pas transparents et d'autres ont mentionné le fait que les recours à l'Autorité de régulation des marchés publics ne semblent pas une mesure suffisamment dissuasive. Des entreprises ont aussi mentionné la réticence de certains acteurs gouvernementaux à collaborer avec les entreprises digitales nationales et affichent une certaine préférence pour les entreprises internationales. Ces contraintes peuvent réduire la confiance dans le processus d'acquisition de marchés publics, ce qui peut limiter l'intérêt et la participation des entreprises.

Obstacles, besoins et contraintes des entreprises digitales désirant exécuter des projets digitaux pour l'administration publique

Obstacles pour la croissance des entreprises digitales

La catégorie 3 comprend des entreprises digitales matures désirant exécuter des projets digitaux pour l'administration publique. Les principales difficultés rencontrées par ces entreprises ont été identifiées dans différents domaines. Tout d'abord, le dialogue public-privé est considéré comme un obstacle majeur pour toutes les entreprises de cette catégorie. Cela signifie que ces entreprises ont du mal à interagir avec les autorités publiques et à faire entendre leur voix en tant que partenaires de l'administration publique. La corruption est également considérée comme un obstacle majeur pour toutes les entreprises, ce qui montre que la transparence dans les processus d'acquisition de marchés publics est une préoccupation importante pour ces entreprises.

La formation et la qualification du personnel à l'embauche est également un obstacle majeur pour toutes les entreprises de cette catégorie. Cela souligne l'importance de disposer de personnel qualifié et formé pour travailler dans le secteur digital. En outre, l'accès aux marchés est un obstacle majeur pour toutes les entreprises ; ce qui indique que les entreprises de cette catégorie ont des difficultés à trouver des opportunités d'affaires dans le secteur public. Les obstacles mineurs comprennent le développement de services communs aux entreprises, l'accès au foncier, l'accès à l'internet haut débit, la réglementation des litiges commerciaux, l'accès aux services financiers et la législation du travail.

Les domaines qui ressortent comme étant des obstacles majeurs pour les entreprises de la catégorie 4 sont la corruption, l'accès aux services financiers, le règlement des litiges commerciaux, l'accès à l'internet haut débit, et la législation du travail. Ces domaines

d'obstacles majeurs pour les entreprises constituent des freins importants dans leur relation avec le secteur digital. Par exemple, l'accès à l'internet haut débit est essentiel pour les entreprises qui veulent être compétitives sur le marché numérique. La législation du travail peut également être un obstacle pour les entreprises qui cherchent à embaucher des talents qualifiés, ce qui est crucial pour le développement de l'innovation et de la technologie.

Les domaines qui sont considérés comme des obstacles mineurs sont le dialogue public-privé, la politique fiscale, la problématique du secteur informel, la formation et la qualification du personnel à l'embauche, le développement de services communs aux entreprises, et l'accès aux marchés. Pour ces domaines, les entreprises semblent être relativement satisfaites de l'environnement des affaires dans le pays, car ils ne sont considérés comme des obstacles mineurs que pour un petit nombre d'entreprises. Toutefois, il est important de noter que même si ces domaines sont considérés comme des obstacles mineurs, ils peuvent toujours avoir un impact significatif sur la capacité des entreprises à se développer et à prospérer dans l'environnement d'affaires.

Attentes et besoins des entreprises digitales pour renforcer leurs capacités à mieux collaborer avec le secteur public

Les besoins exprimés par les entreprises digitales de la catégorie 3 sont liés en autres à l'accès à une connexion de haut débit et à un prix abordable pour leur permettre de rester compétitives sur le marché. La formation et le financement font également partie des besoins exprimés ainsi que le renforcement en gestion d'entreprise. Enfin, l'expertise technique en cybersécurité a été aussi soulevée comme un besoin de protéger les données et la propriété intellectuelle de l'entreprise.

Tableau 7 : Attentes et besoins des entreprises désirant collaborer avec le secteur public pour le renforcement des capacités

		Nombre d'entreprises ayant exprimé ces attentes et besoins	
Domaine d'attente et de besoin	Description	Catégorie 3	Catégorie 4
Formation et accompagnement	Formation et accompagnement pour améliorer les compétences du personnel et les performances de l'entreprise dans différents domaines	2	33
Matériels et équipements	Besoin de matériels informatiques, de connexions internet haut débit, de logiciels spécifiques, etc.	1	5
Transparence et simplification	Besoin de transparence dans les procédures d'appels d'offres et simplification des procédures d'accès aux marchés publics	0	2
Expertises techniques spécifiques	Besoin d'expertise technique dans des domaines spécifiques tels que la modélisation 3D, la blockchain, la sécurité informatique, la conception d'application, etc.	1	12
Mobilisation de financement	Financements divers y compris la levée de fonds	1	21
Gestion de projets	Besoin d'améliorer leurs compétences en gestion de projets informatiques	0	10

Dans la catégorie 4, la formation dans le secteur du numérique est un besoin commun à plusieurs entreprises. Elles cherchent à renforcer leur expertise dans des domaines spécifiques tels que la sécurité informatique, la gestion de projets informatiques, le coding, la blockchain et le business development. Les entreprises de cette catégorie souhaitent aussi bénéficier d'un accompagnement dans la mise en place de procédures de gestion d'entreprise, pour renforcer les capacités managériales et pour mieux comprendre les mécanismes de soumission d'appels d'offre. La gestion d'entreprise et la comptabilité sont également des besoins mentionnés par plusieurs entreprises, tout comme la

communication marketing pour améliorer leur visibilité sur le marché. Ensuite, la mobilisation de financement est un besoin important pour plusieurs entreprises qui cherchent à financer leur croissance et leur développement.

Par ailleurs, les entreprises des catégories 3 et 4, qui souhaitent travailler dans la dématérialisation des services et qui n'ont pas encore de relations d'affaires avec l'administration publique, sont également confrontées à des défis pour recruter certains profils spécifiques. Ces entreprises cherchent principalement des responsables de produits, des spécialistes en marketing digital, des développeurs, des designers et des

gestionnaires de projets. La pénurie de ces profils peut également entraver les efforts des entreprises pour établir des relations d'affaires avec l'administration publique. En effet, sans les compétences requises, ces entreprises pourraient être moins en mesure de répondre aux exigences des marchés publics et de proposer des solutions innovantes et efficaces pour la dématérialisation des services. Cela pourrait limiter leur capacité à développer leur présence sur le marché et à bénéficier des opportunités offertes par le secteur public.

Contraintes des entreprises dans les collaborations avec le secteur public

Les entreprises de la catégorie 3 n'ont pas mentionné des contraintes majeures. Les entreprises de la catégorie 4 ont mentionné

des contraintes administratives et financières qui ont un impact sur leur accès aux marchés publics. Les formalités administratives, de par leur caractère complexe, rigoureux et onéreux, peuvent constituer un obstacle majeur pour les entreprises, qui peuvent rencontrer des difficultés à se conformer aux normes édictées par les autorités publiques, notamment en ce qui concerne les procédures de demande de documents institutionnels. En outre, le manque d'informations fiables sur les avis d'appel d'offres et les difficultés d'accès aux informations peuvent également entraver la participation des entreprises aux appels d'offres.

Tableau 8 : Contraintes des entreprises digitales désirant collaborer avec le secteur public

Type de contraintes	Occurrence des contraintes par catégorie d'entreprises	
	Catégorie 3	Catégorie 4
Contraintes administratives	2	17
Contraintes financières	0	5
Confiance et probité	0	10
Collaboration	1	12

Les contraintes financières telles que le manque de capital, de moyens financiers et de ressources peuvent également limiter la capacité des entreprises à se développer et à répondre aux exigences du secteur public. Les problèmes de confiance et de probité dans le secteur public ont également été mentionnés, ce qui peut affecter la participation des entreprises aux appels d'offres et leur capacité à développer des partenariats avec le secteur public. Par ailleurs, les acteurs gouvernementaux sont perçus comme ne faisant pas confiance aux compétences locales. Enfin, la collaboration entre le secteur

public et le secteur privé peut également être entravée par des obstacles tels que des exigences de formalisation, des problèmes de communication, des expériences d'activité insuffisantes et des différences de vision.

Synthèse, analyse et leviers d'actions pour renforcer la collaboration entre les entreprises digitales et l'administration publique

Synthèse des obstacles, attentes, besoins et contraintes des entreprises : des réalités différentes

Les informations présentées dans le tableau 9 montrent que les entreprises qui ont déjà collaboré avec le secteur public (catégories 1 et 2) ont des défis et des besoins différents de ceux des entreprises qui souhaitent démarrer une collaboration avec le secteur public (catégories 3 et 4). Les entreprises des catégories 1 et 2 ont mentionné des obstacles tels que l'accès aux services financiers, la résolution des litiges commerciaux, et la concurrence internationale. Elles ont également souligné des besoins tels que la mobilisation de financement, la transparence et la simplification des procédures d'accès aux marchés publics, la formation et l'accompagnement de leurs équipes y compris le renforcement de leur capital humain en matière de compétences techniques et non techniques. Les compétences les plus recherchées par les entreprises des catégories 1 et 2 sont les développeurs, les ingénieurs réseaux et télécoms, les ingénieurs d'affaires, les architectes de solutions et les gestionnaires de projets.

Quant aux entreprises des catégories 3 et 4, elles ont soulevé des obstacles tels que le dialogue public-privé, la corruption, l'accès aux marchés et la législation du travail. Elles ont également exprimé des besoins en termes de formation et d'accompagnement de leurs équipes, la mobilisation de financement, l'acquisition de matériel et d'équipement ainsi que l'acquisition d'expertise technique spécifique. Les compétences les plus recherchées par les entreprises des catégories 3 et 4 sont les responsables de produits, les spécialistes en marketing digital, les développeurs, les designers et les gestionnaires de projets. Elles ont également mentionné des contraintes dans les collaborations avec le secteur public telles que les contraintes administratives, la

collaboration, la confiance et la probité.

En somme, les entreprises ont des besoins et des défis spécifiques en fonction de leur expérience antérieure avec le secteur public. Les entreprises qui ont déjà collaboré avec le secteur public ont besoin de renforcer leur capital humain et leurs compétences techniques pour travailler sur des projets complexes et pour répondre aux exigences administratives et financières. Les entreprises qui souhaitent collaborer pour la première fois avec le secteur public ont besoin d'accompagnement et de formation pour se conformer aux exigences réglementaires et aux normes de qualité exigées par le secteur public. (voir page suivante)

La question de la compétition internationale : un mix d'exigence de qualité et d'absence de capacités

Les entreprises digitales ont identifié la compétition internationale comme un obstacle majeur dans leur accès aux marchés publics. En effet, les entreprises locales font face à une forte concurrence de la part de grandes firmes étrangères qui disposent de ressources importantes et d'une expérience dans le domaine de la dématérialisation. Cette concurrence peut rendre difficile pour les entreprises locales l'obtention des marchés publics, malgré leur expertise et leur connaissance du marché local. De plus, plusieurs des entreprises estiment que les responsables et décideurs du secteur public ont des réserves à collaborer avec les entreprises locales et ne leur accordent pas toujours la même confiance qu'aux grandes firmes étrangères.

Les acteurs gouvernementaux ont souligné que certains avis d'appels d'offres sont ouverts à l'international par manque d'expertise locale, ce qui peut aggraver cette contrainte pour les entreprises nationales. Par exemple,

Tableau 9 : Synthèse des obstacles, attentes, besoins et contraintes des entreprises

	Obstacles majeurs à la croissance	Attentes et besoins	Besoins en compétences	Contraintes dans les collaborations avec le secteur public
Catégorie 1	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux services financiers (difficulté d'obtenir des prêts, insuffisance de financement, coût élevé des prêts) • Règlement des litiges commerciaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et accompagnement • Mobilisation de financement • Transparence et simplification des procédures d'accès aux marchés publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Développeurs • Ingénieurs réseaux et télécoms • Ingénieurs d'affaires • Architectes de solutions • Gestionnaires de projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Contraintes administratives • Compétition internationale
Catégorie 2	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux services financiers (facturation, paiements, insuffisance de financement) • Règlement des litiges commerciaux • Accès aux marchés 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et accompagnement • Mobilisation de financement • Gestion de projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Développeurs • Ingénieurs réseaux et télécoms • Ingénieurs d'affaires • Architectes de solutions • Gestionnaires de projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Contraintes administratives • Contraintes financières • Confiance et probité • Collaboration (y compris la compétition internationale)
Catégorie 3	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue public-privé • Corruption • Formation et qualification du personnel à l'embauche • Accès aux marchés 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et accompagnement • Matériels et équipements • Expertises techniques spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsables de produits • Spécialistes en marketing digital • Développeurs • Designers • Gestionnaires de projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Contraintes administratives • Collaboration avec le secteur public
Catégorie 4	<ul style="list-style-type: none"> • Corruption • Accès aux services financiers • Règlement des litiges commerciaux • Accès à internet haut débit • Législation du travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et accompagnement • Mobilisation de financement • Gestion d'entreprise • Comptabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsables de produits • Spécialistes en marketing digital • Développeurs • Designers • Gestionnaires de projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Contraintes administratives • Confiance et probité • Collaboration avec le secteur public

sur six entreprises digitales consultées en 2019 pour la mise en place de la plateforme nationale de paiement électronique, une seule était béninoise. En 2022, les acteurs gouvernementaux rencontrés au cours de cette étude ont révélé que la situation n'a pas évolué de manière significative. Ils continuent de rencontrer des difficultés à trouver un vivier diversifié d'entreprises digitales locales capables de concevoir et d'exécuter les projets digitaux d'envergure. Ils ont mentionné que seulement quelques unes arrivent à constituer des offres pour les marchés publics et donc sont les mêmes qui candidatent pour la plupart des opportunités.

Face à ces défis, les entreprises locales doivent travailler sur leur compétitivité et leur expertise afin de se démarquer de la concurrence internationale et gagner la confiance des acteurs gouvernementaux. En même temps, il est important que les acteurs gouvernementaux continuent à maintenir des normes élevées de qualité et de sécurité pour les solutions de dématérialisation. Ils pourraient donc encourager davantage la collaboration entre les entreprises locales et étrangères en facilitant la mise en place de partenariats et de consortiums, ce qui pourrait permettre aux entreprises locales d'accéder à des ressources et des compétences supplémentaires.

Capacité fiduciaire des entreprises digitales : un frein à la collaboration avec l'administration publique

Les entreprises digitales locales ont des problèmes structurels importants qui affaiblissent leur positionnement sur les opportunités de collaboration avec l'administration publique. Outre la question du manque d'expérience de l'entrepreneur digital (63% ont moins de 6 années d'expérience en gestion d'entreprise), le premier frein à la collaboration avec l'administration publique est la structuration de l'entreprise digitale elle-même. Seulement 62% des entreprises du secteur digital ayant pris part à cette étude

affichent une structure de type SARL, SA ou SAS. Les autres entrepreneurs évoluent dans des modèles allant du freelancing à l'association en passant par des entreprises non formalisées (7%).

Par ailleurs, 12% des entreprises affirment être en activité dans un cadre informel, c'est-à-dire sans respecter les obligations fiscales. De plus, certaines entreprises sont encore à des stades de développement précoce. Cela constitue autant d'entreprises qui ne seront soit pas éligibles à échanger avec l'administration publique, soit pas pertinentes au regard des ambitions des pouvoirs publics dans le digital qui impliquent une grande exigence vis-à-vis des prestataires de services.

Une entreprise sur deux annonce avoir déjà réalisé des bénéfices mais à peine 14% des entreprises affichent un chiffre d'affaires au-delà de 50 millions de francs CFA. Sachant que très souvent des critères de sélection exigent que l'entreprise ait déjà, sur les deux ou trois années précédentes, réalisé un chiffre d'affaires moyen équivalant à la taille de son offre, 86% de ces entreprises sont donc exclues des appels d'offres où le coût de la prestation sera au-delà de 50 millions de francs CFA. Dans le secteur du digital, cela représente surtout à l'échelle des projets étatiques, une exclusion de la quasi-totalité des opportunités.

Une analyse plus approfondie de la capacité fiduciaire des entreprises (figure 3) montre que celles qui ont déjà collaboré avec le secteur public ont généralement un niveau plus élevé de préparation à collaborer avec le secteur public que les entreprises qui n'ont pas encore collaboré avec le secteur public. En termes de planification stratégique et de marketing, les différences entre les deux groupes ne sont pas significatives, avec une grande majorité d'entreprises ayant un plan stratégique (85% pour les entreprises ayant déjà collaboré et 82% pour celles qui souhaitent collaborer) et un plan marketing en place (74% pour les entreprises ayant déjà collaboré et 79%

pour celles qui souhaitent collaborer). Cela suggère que ces aspects de la préparation à la collaboration avec le secteur public ne sont pas des obstacles significatifs pour les entreprises.

En ce qui concerne la conformité comptable, les entreprises ayant déjà collaboré ont un niveau plus élevé de conformité (89%) que les entreprises qui souhaitent collaborer (55%). Cela pourrait suggérer que les entreprises qui n'ont jamais collaboré avec le secteur public peuvent avoir besoin de travailler davantage sur leur conformité comptable avant de pouvoir collaborer efficacement avec le secteur public.

En ce qui concerne les procédures administratives, financières et comptables, il est intéressant de noter que les entreprises ayant déjà collaboré avec le secteur public ont un taux plus élevé en ce qui concerne la mise en place de manuels de procédures (52%) que les entreprises qui souhaitent collaborer (28%). Cela suggère que les entreprises ayant déjà collaboré avec le secteur public sont plus conscientes de l'importance des procédures internes pour la collaboration avec le secteur public et qu'elles sont plus enclines à avoir mis en place ces procédures.

Par ailleurs, l'obtention de l'attestation fiscale est une exigence courante dans les appels d'offres publics et elle est souvent utilisée pour évaluer la fiabilité et la crédibilité des entreprises. Les entreprises qui ne sont pas en mesure de fournir cette attestation risquent d'être automatiquement disqualifiées de la participation à ces appels d'offres. Malheureusement, seulement 24% des entreprises qui désirent collaborer avec le secteur public ont certifié leurs états financiers, ce qui implique que la majorité d'entre elles ne sont pas prêtes à répondre aux exigences de l'administration publique. Cela signifie également que ces entreprises s'autoexcluent des opportunités de collaboration avec le secteur public.

En conclusion, l'analyse de la capacité fiduciaire des entreprises montre que les entreprises

ayant déjà collaboré avec le secteur public sont généralement mieux préparées à collaborer avec le secteur public que les entreprises qui n'ont pas encore collaboré avec le secteur public. Les entreprises qui n'ont pas encore collaboré avec le secteur public ont besoin de travailler davantage sur leur conformité au système comptable et la certification de leurs états financiers avant de pouvoir collaborer efficacement avec le secteur public.

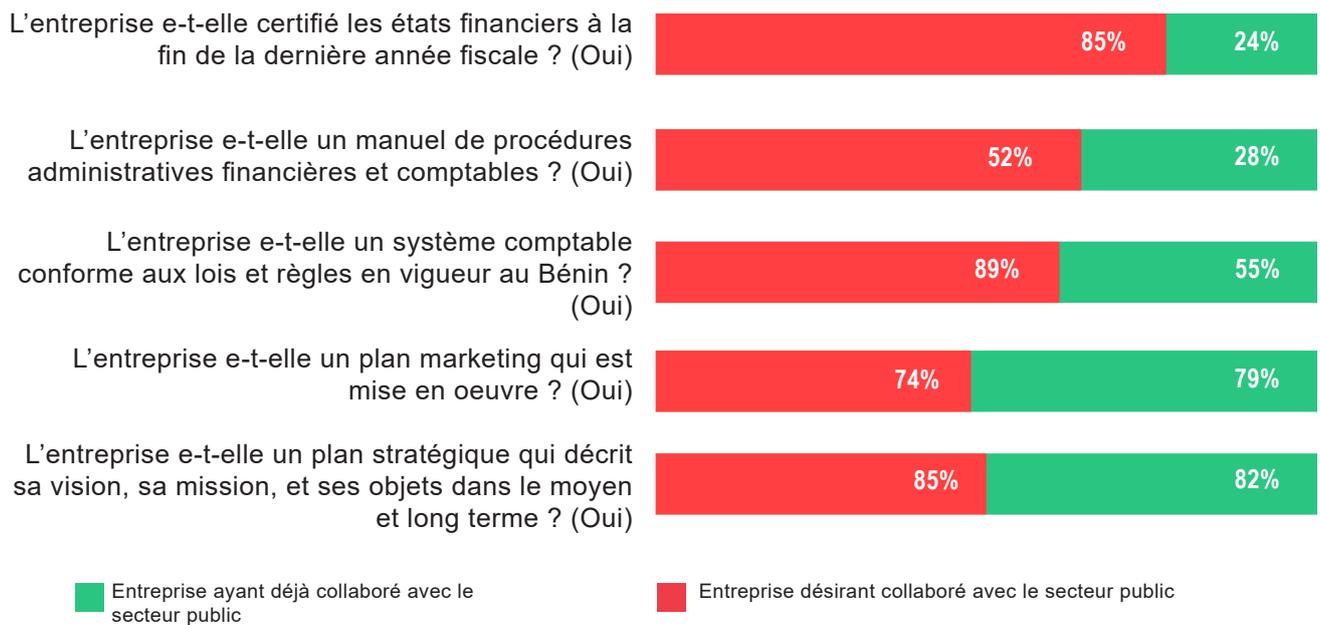


Figure 3 : Capacité fiduciaire des entreprises digitales

Leviers d'actions pour renforcer la collaboration entre les entreprises digitales et l'administration publique

Les entreprises évoluent sur un continuum qui prend en compte leur maturité intrinsèque et l'ampleur de leur collaboration avec l'administration publique. Ainsi, pour renforcer cette collaboration, il est essentiel d'apporter des appuis spécifiques à ces entreprises pour renforcer leur maturité et leur niveau de préparation à rendre des services digitaux à l'administration publique. Dans cette optique, les leviers d'actions ont été présentés en fonction des catégories d'entreprises pour orienter la prise d'initiative pour le renforcement de la collaboration.

Consolider le positionnement des entreprises des catégories 1 et 2 auprès de l'administration publique

Les entreprises des catégories 1 et 2 ayant déjà collaboré avec le secteur public ont besoin d'appuis qui visent à renforcer leur positionnement comme partenaires auprès de l'administration publique. Ces appuis peuvent couvrir les points suivants :

Renforcer les compétences des équipes des entreprises : Les entreprises ont signalé des difficultés à recruter des profils clés tels que des développeurs seniors, des ingénieurs réseaux et télécoms, des ingénieurs d'affaires, des architectes de solutions et des gestionnaires de projets digitaux sur le marché national. Pour remédier à cette situation, il est recommandé de renforcer les compétences des équipes des entreprises. Tout d'abord, il convient de développer des programmes de formation et d'accompagnement technique pour les équipes, en particulier pour les entreprises de la catégorie 2, dans les domaines pour lesquels elles ont exprimé des besoins tels que l'UI/UX design, la sécurité informatique, l'administration système, la data science et le machine learning, l'expression anglaise, la stratégie digitale, la levée de fonds, le marketing, la recherche de financement, le

développement de solutions et le codage. En outre, il est recommandé d'appuyer les entreprises à accéder aux profils clés pour lesquels elles ont des difficultés. Dans le moyen et long terme, cela peut être réalisé en travaillant avec les universités et les centres de formation pour développer des programmes d'études en lien avec les compétences clés qui manquent sur le marché national, afin de former les futurs professionnels. Dans le court terme, des formations de courte durée peuvent être offertes aux équipes pour développer des compétences dans ce domaine. Des programmes de mentoring et d'accompagnement par des experts internationaux ou des partenariats avec des firmes qui disposent de ces capacités peuvent être envisagés pour combler le gap de compétences.

Soutenir la capacité fiduciaire et de gestion de projets des entreprises. Afin de renforcer la capacité fiduciaire et de gestion de projets des entreprises des catégories 1 et 2, des actions spécifiques sont recommandées. Il est important de soutenir les entreprises dans la mise en place de manuels de gestion administrative, financière et comptable, ainsi que de plan marketing. En effet, seulement 52% des entreprises ont des manuels en place, et il est donc nécessaire d'appuyer les entreprises dans la mise en place de ces outils clés pour leur croissance. Le renforcement de la capacité fiduciaire est plus prononcé au niveau des entreprises de la catégorie 2, qui risquent de ne pas maximiser leur potentiel de collaboration avec l'administration publique sans un renforcement de leur capacité fiduciaire et de leur visibilité. Il est donc important de les accompagner sur ces aspects. La formation en gestion de projets digitaux est également un aspect crucial pour les deux catégories d'entreprises. Cette compétence est essentielle pour réussir les prestations de

services à l'administration publique. Ainsi, il est recommandé de soutenir les entreprises dans la formation de leurs équipes en gestion de projets digitaux, en veillant à ce que les formations soient adaptées aux spécificités des marchés publics.

Renforcer la participation des entreprises nationales aux projets de dématérialisation tout en favorisant leur compétitivité face aux entreprises étrangères. Pour y parvenir, il est important d'encourager l'administration publique à favoriser la mise en place de critères d'évaluation objectifs, pertinents et transparents pour l'attribution des marchés publics aux entreprises. Cette approche permettrait de réduire les asymétries d'informations et d'assurer une concurrence loyale et équitable. De plus, l'administration publique pourrait mettre en place des cadres réglementaires de collaboration entre les entreprises étrangères et les entreprises nationales pour le partage d'expérience et le transfert de compétences. Les entreprises nationales peuvent également être motivées et soutenues pour établir de manière proactive des partenariats avec les entreprises étrangères afin de participer aux appels d'offres en consortium. Ce type d'approche permettrait aux entreprises nationales de bénéficier de l'expertise et des connaissances des entreprises étrangères tout en étant des acteurs clés dans la mise en œuvre de projets digitaux. Enfin, il est important de favoriser le renforcement des capacités fiduciaires et techniques des entreprises nationales afin d'améliorer leur niveau de préparation pour les marchés publics plus complexes.

Renforcer la transparence et la simplification des procédures de passation de marchés publics pour améliorer la collaboration avec le secteur privé. Il est recommandé de poursuivre les efforts de simplification et de transparence des procédures de passation de marchés publics, en accordant une attention particulière au dialogue public-privé. En effet, le partage d'expérience des entreprises ayant

déjà travaillé avec l'administration publique peut être très bénéfique pour les ajustements nécessaires dans les procédures de passation de marchés. Il est donc important de faciliter ce dialogue en encourageant les échanges d'informations bilatérales. Il est également recommandé de renforcer les connaissances des entreprises sur les dispositifs en place pour faciliter la simplification et la transparence des procédures d'appels d'offres, afin qu'elles puissent les utiliser de manière efficace. Cela implique de mettre à leur disposition les informations nécessaires, notamment via des sessions de formation, pour mieux comprendre les processus et les directives en vigueur. En outre, il est important de soutenir l'administration publique dans l'amélioration de la qualité des appels d'offres, tant en termes de contenu que de processus. Des appels d'offres bien conçus et transparents permettraient aux entreprises de mieux cibler leurs offres, ce qui peut contribuer à améliorer la qualité des collaborations avec le secteur public.

Soutenir la transition des entreprises des catégories 3 et 4 vers la collaboration avec l'administration publique

Renforcer l'accès à l'information et l'initiation à la collaboration avec l'administration publique : Pour cela, il est recommandé de soutenir la participation de ces entreprises aux cadres de concertation et d'échanges avec le secteur public pour renforcer leur visibilité et se familiariser avec l'administration publique. Il est également crucial de renforcer l'accès à l'information et aux opportunités de passation de marchés publics, car de nombreuses entreprises ont un faible niveau de familiarité avec les processus gouvernementaux et les opportunités de passation de marchés pour les projets digitaux. Il est donc important de travailler sur leur sensibilisation et leur prise de conscience des opportunités et comment les saisir. Un autre levier d'actions consisterait à déconstruire cette perception qu'elles ont du manque de transparence dans les processus de passation de marchés qui paralyse leur

action (soumission aux avis d'appel d'offres).

Renforcer la capacité fiduciaire des entreprises : Le renforcement de la capacité fiduciaire de ces entreprises est aussi crucial. Il est important de mettre en place des procédures de gestion d'entreprise pour assurer une gestion administrative, financière et comptable efficace. En particulier, les entreprises de la catégorie 4 doivent renforcer leur système comptable et mettre en place un manuel de procédures pour assurer la conformité avec la législation fiscale et les exigences du secteur public. De plus, il est important de soutenir les entreprises dans la mise en place de plan marketing pour améliorer leur visibilité et leur compétitivité. Des appuis groupés pourraient être fournis à ces entreprises pour renforcer ces aspects.

Développer les compétences des équipes de ces entreprises : Pour renforcer la collaboration entre les entreprises digitales et l'administration publique, il est crucial de veiller à la formation et la qualification du personnel. Les entreprises des catégories 3 et 4 ont souligné que ce point représente un obstacle important pour leur collaboration avec le secteur public. Il est donc recommandé de renforcer les programmes de formation dans le secteur du numérique pour les entreprises de ces catégories, avec une attention particulière pour les compétences clés recherchées par ces entreprises, notamment les responsables de produits, les spécialistes en marketing digital, les développeurs, les designers et les gestionnaires de projets. En outre, il est important d'assister ces entreprises dans l'accès à l'internet haut débit pour leur permettre de tirer pleinement partie des opportunités disponibles.

Conclusion

L'objectif de cette étude était de produire des données probantes pour améliorer les connaissances sur les interactions entre les entreprises digitales et l'administration publique du Bénin, et définir les points d'entrées pour renforcer les capacités des entreprises afin de faciliter leur contribution à la mise en œuvre de la transformation numérique du Bénin. Les résultats obtenus ont permis de comprendre les contraintes et les défis auxquels font face les entreprises digitales lors de leur collaboration avec l'administration publique, ainsi que les opportunités et les leviers d'action pour renforcer leur participation à la transformation numérique du pays.

Il ressort de cette étude que les entreprises digitales ont besoin, entre autres, d'un soutien pour renforcer leurs compétences, leur capacité fiduciaire, leur accès à l'information et leur participation à la collaboration avec l'administration publique. Les actions à mener sont multiples et incluent notamment le renforcement des capacités des équipes, la mise en place de procédures de gestion d'entreprise, le soutien à l'accès à l'information et la sensibilisation aux opportunités de collaboration avec l'administration publique.

En somme, pour faciliter la contribution des entreprises digitales à la transformation numérique du Bénin, il est nécessaire de renforcer leur capacité et leur visibilité, ainsi que leur confiance envers l'administration publique. Les actions proposées dans ce rapport peuvent servir de base pour la mise en place de programmes et d'actions visant à renforcer la collaboration entre les entreprises digitales et l'administration publique, et à favoriser la transformation numérique du Bénin.